











MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION LISTE DES PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

• Justificatifs de ressources pour l'ensemble des personnes vivants au foyer :
Bulletin de salaire du dernier mois
☐ Attestation de paiement ASSEDIC
Attestation de pension(s), retraite(s), rentes
☐ Indemnités journalières
☐ Revenus mobiliers
• Justificatifs de charges :
□ Eau
□ EDF
☐ Téléphone
☐ Assurance auto
• Dernière taxe d'habitation
• Copie de l'attestation des droits de sécurité sociale en cours de validité
• Copie de l'attestation des droits de mutuelle avec échéancier
• Accord de prise en charge sécurité sociale (fauteuil roulant) ou autre organisme
• Accord de toutes les aides déjà versées (CCAS, mutuelle, caisse de retraite, assurance, comité d'entreprise, ANAH, AGEFIPH, FIPH, bailleur).